

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du vendredi 09 juin 2023

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agnan 58230 régulièrement convoqué s'est réuni à 18<sup>h</sup>30 au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Georges Flecq.

Présents : 11, Orane Profit ayant donné pouvoir à Michel Loison, Maud Martin à Luc Pelissier, Bernadette Lorient à René Corniaux et Patrick Maréchal à Georges Flecq.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard Jeunet.

## Ordre du jour

### Première partie :

Désignation du Délégué et des trois suppléants pour l'élection des Sénateurs (Arrêté 58-223-05-10-00005).

### Deuxième partie :

A la demande du Maire acceptée à l'unanimité, seront ajoutés les deux points ci-après :

-Règlement des frais de scolarité (2021/2022) des deux enfants Billiotte inscrits en Maternelle et en Primaire, pour un montant de 1888,04€, à Quarré-les-Tombes.

-Transfert au SIEEEN de la compétence à la maîtrise de la demande en énergie (Convention d'adhésion signée avec le SIEEEN)

- 1-Désignation d'un correspondant « Défense »
- 2-Désignation d'un référent déontologue des élus
- 3-Modalités de reprises des concessions -2<sup>ème</sup> volet (Délibération et Arrêté)
- 4-Création d'un ossuaire
- 5-Choix de l'entreprise pour effectuer la deuxième tranche des travaux dans l'ancien presbytère (devis Vames et Texier)
- 6-Travaux de voirie-Convention à passer avec la Com/Com
- 7-Création d'un coffret forain avec l'aide du SIEEEN
- 8-Approbation de la location pour une semaine de la salle des associations consentie à une troupe théâtrale de Semur –en-Auxois au prix de 400€
- 9-A la demande de Pierre Loison proposition d'échange de parcelles

### **Première partie**

- ❖ Georges Flecq, Maire, est élu Délégué à l'élection des Sénateurs du 24 septembre 2023 ; René Corniaux 1<sup>er</sup> Adjoint, Suppléant N° 1 ; Bernard Jeunet Suppléant N°2 et Guy Sarrado Suppléant N°3.

### **Deuxième partie**

Liste des autres délibérations prises le 09 Juin 2023

Délibération n°2023/23 : Règlement des frais de scolarité 2021/2022 des deux enfants Billiotte d'un montant de 1888,04 € à la commune de Quarré-les-Tombes.

Délibération n°2023/24 : Patrick Maréchal est désigné correspondant « défense ».

Délibération n°2023/25 : Luc Pélissier membre du Conseil Municipal est désigné comme étant chargé des relations avec le Centre de Gestion de la Nièvre choisi « Référent Déontologue des Elus »

Délibération n°2023/26 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée privée à passer avec le SIEEEN pour installation d'un coffret forain au prix de 2.284,31 € dont 475, 90 € de subvention SIEEEN.

Délibération n°2023/27 : Convention de Gestion à passer avec la CCMSGSL pour les travaux de voirie.

Délibération n°2023/28 : Participation communale à la location d'une téléalarme pour Gérard Lazardeux.

Délibération n°2023/29 : Décision modificative n°1 : rétablissement d'une imputation sur le bon compte à la demande de la Trésorerie.

Délibération n°2023/30 : décision modificative n°2 : idem

Délibération n°2023/31 : Régularisation nécessaire pour permettre la publication des voies des MERLINS( aux lieux et place du Chemin de la Métairie), et du Chemin des VERNYS).

Délibération n°2023/32 : Transfert au SIEEEN de la « Maîtrise de la compétence en énergie » ; signature de la convention avec le SIEEEN.

Délibération n°2023/33 : Les points 3 et 4 ont été débattus après les renseignements donnés par M. Paris des Pompes Funèbres de Saulieu.

René Corniaux rappelle les délais légaux concernant les tombes laissées en déshérence (3 ans ramenés à 1 an le 22/03/2022). Le Conseil valide une première tranche de reprise des concessions à compter du 01 juillet 2023 sachant que le caveau communal tiendra lieu d'ossuaire dans sa partie basse ; sa partie haute conservera sa vocation initiale.

Délibération n°2023/34 : Après étude de deux devis (Vias Renov et Tixier), l'entreprise Tixier est retenue à hauteur de 40 000€.

Délibération n°2023/35 : L'entreprise Guinot est retenue pour effectuer les travaux de voirie d'un montant de 121 351,91 TTC.

Délibération n°2023/36 : Le Conseil Municipal valide la location de la salle des associations à une troupe théâtrale de Semur en Auxois pour une semaine au prix de 400€ la semaine + 25€ pour la vaisselle.

Délibération n°2023/37 : Concernant l'échange de parcelles à la demande de Pierre Loison, le Conseil Municipal prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

Il vérifiera par ailleurs l'existence d'une autre parcelle proche ou contigüe à la parcelle convoitée, qui pourrait être également communale.

Une question diverse a été évoquée : le fauchage des fossés non encore effectué par la CUMA « Les Jonquilles ».

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le Secrétaire

